

Rapport d'orientation budgétaire

Exercice 2024

Table des matières

<u>1. Le contexte d'élaboration du budget 2024</u>	
<u>1.1. Les perspectives macro-économiques.....</u>	<u>2</u>
<u>1.2. Les dotations de l'État aux collectivités locales.....</u>	<u>3</u>
<u>1.3. Les dotations de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.....</u>	<u>5</u>
<u>1.4. La taxe additionnelle aux droits de mutation.....</u>	<u>6</u>
<u>1.5. Les relations financières avec les partenaires institutionnels.....</u>	<u>6</u>
<u>1.6. Les perspectives en matière d'impôts locaux.....</u>	<u>9</u>
<u>2. La situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2023 et les orientations 2024</u>	
2.1. L'évolution de l'épargne de gestion.....	10
2.2. L'évolution de l'épargne nette.....	16
2.3. L'évolution de la dette au regard des investissements.....	17
<u>3. Les propositions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire</u>	
<u>3.1. Les orientations politiques.....</u>	<u>22</u>
<u>3.2. La prospective budgétaire</u>	<u>22</u>

LES OBJECTIFS DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le rapport d'orientation budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

1. Le contexte d'élaboration du budget 2024

1.1. Les perspectives macro-économiques

Le gouvernement a construit son projet de budget 2024 sur les indices macro-économiques suivants :

	Exécution 2022	Exécution 2023	Projet de loi de finances pour 2024
Variation du PIB en volume	+ 2,5 %	+ 1,0 %	+ 1,4 %
Inflation hors tabac	+ 5,3 %	+ 4,8 %	+ 2,5 %
Déficit public (en % du PIB)	- 4,8 %	- 4,9 %	-4,4 %
Taux de prélèvements obligatoires	45,4 %	44 %	44,1 %
Taux de dépenses publiques (% PIB)	57,7 %	55,9 %	55,3 %
Taux de croissance des dépenses publiques (en volume)	-1,1 %	- 1,3 %	+ 0,5 %
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7

1.2. Les dotations de l'État aux collectivités locales

Depuis 2014, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales ont fortement baissé.

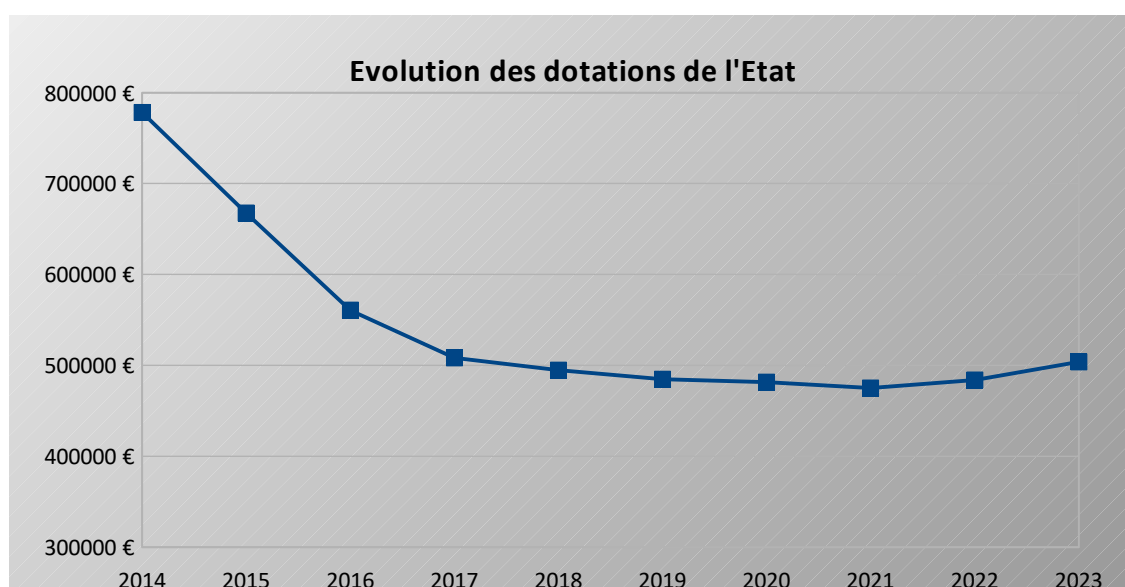
1. L'ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

La dotation globale de fonctionnement (D.G.F)

Après une très forte baisse de la dotation forfaitaire de la DGF d'environ 270 000 € entre 2014 et 2021, une légère hausse est observée depuis 2022.

Évolution des principales dotations de la commune

Dotations de l'Etat	2021	2022	2023	Estimation 2024
Dotation Forfaitaire (DGF)	336 457 €	338 637 €	344 565 €	345 000 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	73 452 €	74 813 €	88 146 €	89 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	65 189 €	70 297 €	71 121 €	71 000 €
Total	475 098 €	483 747 €	503 832 €	505 000 €
Variations / N-1	- 6 549 €	+ 8 649 €	+ 20 085 €	



La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Subventions obtenues :

2020	Aménagement du chemin des Galoubets	22 400 €
2021	Espace d'accueil pour le réfectoire maternel	9 800 €
2022	Extension du cimetière	38 794 €
2023	Aménagement du poste de police	49 995 €

La dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL)

En 2020, l'Etat a attribué une subvention d'un montant de 19 260 € pour financer l'installation d'une toiture photovoltaïque sur l'école Jean Moulin afin de produire de l'énergie renouvelable.

La commune a déposé en 2021 puis en 2022 un dossier pour financer la rénovation énergétique de 6 classes de l'école Jean Moulin (travaux d'isolation et de modernisation de l'éclairage). Le dossier n'a pas été retenu.

En 2023, un dossier a été déposé pour financer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la crèche et de l'Oustau. A ce jour, nous n'avons pas eu de réponse. En 2024, le dossier de demande a été redéposé.

Le fonds vert

La commune a obtenu en 2023 une subvention de 97 997 € pour la rénovation énergétique de 4 logements qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux.

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

En 2022 et 2023, la commune a effectué sans succès une demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection. Une nouvelle demande a été déposée en 2024 pour une nouvelle extension.

En 2023, elle a obtenu le financement de 50% de l'acquisition de gilets pare-balles pour la police municipale.

1.3. Les dotations de la communauté d'agglomération du Grand Avignon

1. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation est une dotation figée, à la date d'entrée de la commune dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Elle ne peut évoluer à la hausse ou à la baisse qu'à l'occasion d'un nouveau transfert de compétences.

Le montant de l'attribution de compensation de 552 587 € pour 2023 devrait se maintenir en 2024.

2. LE FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

La répartition de droit commun de ce fonds a abouti au versement à la commune de 93 031 € en 2023. Pour 2024, une somme similaire sera prévue au budget primitif.

3. LE FONDS DE SOUTIEN POUR LES PROJETS FAVORISANT LA TRANSITION ENERGETIQUE

Le Grand Avignon a créé un fonds de soutien aux investissements des communes afin d'encourager la transition énergétique de son territoire.

Deux projets ont été présentés et retenus par le Grand Avignon :

- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Jean Moulin et du réfectoire. Coût HT : 52 020 €, participation du Grand Avignon : 16 380 €.
- l'isolation et la modernisation de 5 classes de l'école Jean Moulin. Coût HT: 50 832 €, participation du Grand Avignon 25 416 €.

Les demandes relatives au projet de rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux permettant de créer 4 logements locatifs sociaux conventionnés et à l'acquisition d'un véhicule électrique pour la police seront présentées durant le 1er trimestre 2024.

4. LE FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE ENERGETIQUE

Dans le contexte de crise internationale, par délibération du 24 octobre 2022, le conseil communautaire a approuvé la création d'un fonds de soutien d'urgence à l'attention des communes membres de l'agglomération, pour les aider à faire face à l'importante augmentation du coût de leurs dépenses énergétiques supportées en période hivernale entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023.

La commune a perçu 33 825 € sur 2023 et percevra la seconde moitié sur le 1er trimestre 2024.

1.4. La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux.

Depuis le 1er janvier 2022, la population légale étant désormais en dessus de 5 000 habitants, la taxe additionnelle aux droits de mutation est perçue directement au profit de la commune. Cette taxe est fixée à 1,2 % de la valeur taxable. Elle concerne l'ensemble des mutations intervenant sur le territoire communal.

Le montant perçu en 2023 dans ce cadre s'est élevé à 226 320 €. Le montant prévisionnel pour 2024 sera de 190 000 € (en raison de la crise du logement avec l'augmentation du coût de la construction et la remontée des taux d'intérêt). Le montant inscrit au budget primitif sera de 170 000 €. Il sera actualisé durant le dernier trimestre de l'année.

1.5. Les relations financières avec les autres principaux partenaires institutionnels

1. LES AIDES FINANCIÈRES DU DÉPARTEMENT

La contractualisation du Département pour le financement des investissements

La commune avait signé avec le Département un Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) sur la période 2020-2022.

Les projets retenus et les dotations approuvées dans le contrat ont été :

- l'aménagement de l'avenue de la Gare : 83 500 €,
- la réalisation du giratoire de la Rétanque : 83 500 €.
- l'aménagement de la route de Pernes : 26 000 €
- les travaux de restauration et de valorisation de l'église : 20 000 €
- l'aménagement d'un espace d'accueil pour le réfectoire maternel : 5 450 €.

Un nouveau dispositif dénommé « Contrat Vaucluse ambition » couvrant la période 2023-2025 a été approuvé par le Département avec une enveloppe potentielle d'un montant de 240 300 € pour la commune. Ce nouveau contrat favorise l'engagement dans une démarche de transition climatique et de développement du territoire.

Les dotations proposées à ce jour dans ce dispositif sont :

- l'aménagement du poste de police : 38 885 €,
- la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux : 110 003 €,
- l'extension du dispositif de vidéoprotection : 15 390,13 €

Le Département aide également pour le fonctionnement de la bibliothèque, de l'accueil multimédia (prêt de livres, subvention pour l'acquisition de mobilier et du matériel informatique) et pour l'organisation des journées de la Bande Dessinée. La commune a obtenu 1500 € pour l'édition 2023 et a représenté un dossier pour 2024.

Le produit des amendes de police

En 2022, la commune a obtenu et perçu 14 000 € pour l'aménagement du carrefour giratoire de la Rétanque.

En 2023, elle a obtenu 14 000 € pour les travaux de mise en sécurité de la route du Puy.

2. LES AIDES FINANCIÈRES DE LA REGION

Des demandes sont effectuées en fonction des projets de la commune.

Opérations / aides obtenues	Année de la demande	Montant obtenu
Aménagement de la route du Puy entre le cimetière et le passage souterrain	2019	39 000 €
Projet de pistes cyclables dont la route de Vedène	2020	11 250 €

La subvention octroyée en 2020 est bonifiée de 10 % dans le cadre de l'opération FRAT Terrasses car le conseil municipal a délibéré pour exonérer les commerces du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour 2020.

En 2023, la commune a obtenu une subvention d'un montant de 110 000 € grâce au dispositif « Nos communes d'abord » pour la rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux qui feront l'objet d'un conventionnement pour 4 logements locatifs sociaux.

Dans le cadre du dispositif « Région Sud, ma région sûre », 2 subventions ont été octroyées en 2023 à la commune :

- 23 074 € pour l'extension du dispositif de vidéoprotection,
- 18 259 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique pour la police municipale.

3. LES AIDES DE LA CAF DE VAUCLUSE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La convention territoriale globale et son plan d'action ont été approuvés lors du conseil municipal du 12 décembre 2022. La CTG a pour objectif de dynamiser la relation partenariale et de porter un projet social de territoire commun, englobant tout à la fois les questions d'accueil du jeune enfant, l'accompagnement à la parentalité, l'accès aux droits et aux services, le logement...

Les financements de la CAF devraient couvrir en 2024 environ :

- 2/3 des coûts de fonctionnement de la crèche et du relais petite enfance et
- 1/3 des coûts de fonctionnement des accueils de loisirs.

Compte tenu des actions mises en œuvre par la commune, le montant du financement de la CAF devrait s'établir autour de 510 K€ en 2024.

La CAF aide également la commune dans le cadre des projets d'aménagement. Un dossier de demande de subvention à hauteur de 11 500 € a été retenu et perçu pour la rénovation de l'ascenseur de la crèche municipale réalisée en 2023.

1.6. Les perspectives en matière d'impôts locaux

Depuis 2023, la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale est effective pour l'ensemble des foyers.

La compensation pour les communes s'est effectuée à partir du transfert de la part départementale de la taxe foncière à leur profit.

Le déficit pour la commune est neutralisé par une correction versée par l'Etat de 656 191 € en 2023 représentant environ 20% du produit total avec les ressources fiscales.

1. L'ÉVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION

La progression des bases est fonction de deux éléments :

1/. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (bases cadastrales) pour l'existant.

Pour l'année 2024, **la revalorisation des valeurs locatives cadastrales est fixée à + 3,9 %** contre + 7,1 % en 2023.

Cette revalorisation est calculée sur l'évolution de l'ICPH (indice des prix à la consommation harmonisé) constatée fin novembre 2023.

2/. L'augmentation de la matière imposable liée aux nouvelles constructions.

L'évolution est estimé à + 0,5 % pour 2024.

L'évolution des bases pourrait générer autour de 110 000 € de recettes supplémentaires.

2. LA PRESSION FISCALE DE LA COMMUNE PAR RAPPORT À LA MOYENNE DE LA STRATE DÉMOGRAPHIQUE

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la commune a perdu un levier important de mobilisation de recettes nouvelles.

Avec 41,63 %, le taux communal de taxe foncière est légèrement au-dessus du taux moyen national de 2021 (38,89 %) pour les communes dont la population est comprise entre 5 000 et 10 000 habitants. Un taux moyen national plus récent pour la strate de population n'a pas été trouvé dans les publications.

Compte tenu du contexte économique et du niveau de l'inflation pesant encore sur les ménages, la municipalité adaptera son fonctionnement et ses projets pour ne pas augmenter en 2024 le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

2. La situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2023 et les orientations pour 2024

Une analyse financière rétrospective permet d'analyser les grandes tendances au travers de plusieurs indicateurs :

- l'épargne de gestion ;
- l'épargne nette (capacité d'autofinancement dégagée pour l'investissement) ;
- le stock de la dette ;
- le niveau d'investissement de la collectivité.

Le compte administratif 2023 n'étant pas encore voté, les chiffres mentionnés dans l'étude ne sont pas officiels.

Par ailleurs, le budget primitif est un document prévisionnel dans lequel, par prudence, les crédits ouverts en dépenses sont majorés et les recettes légèrement minorés.

1. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE GESTION

1.1. L'évolution des recettes d'exploitation : - 2,2 %

Evolution 2023/2022 :

Cette baisse est liée à un montant des droits de mutation exceptionnellement élevé en 2022 avec la combinaison de la répartition du produit 2021 reversé par le Département et la perception des produits 2022.

Toutefois, les recettes fiscales ont progressé en raison de l'évolution réglementaire des bases.

Le Grand Avignon a versé la moitié du fonds de soutien d'urgence énergétique qu'il a mis en place. La seconde partie sera versée sur 2024.

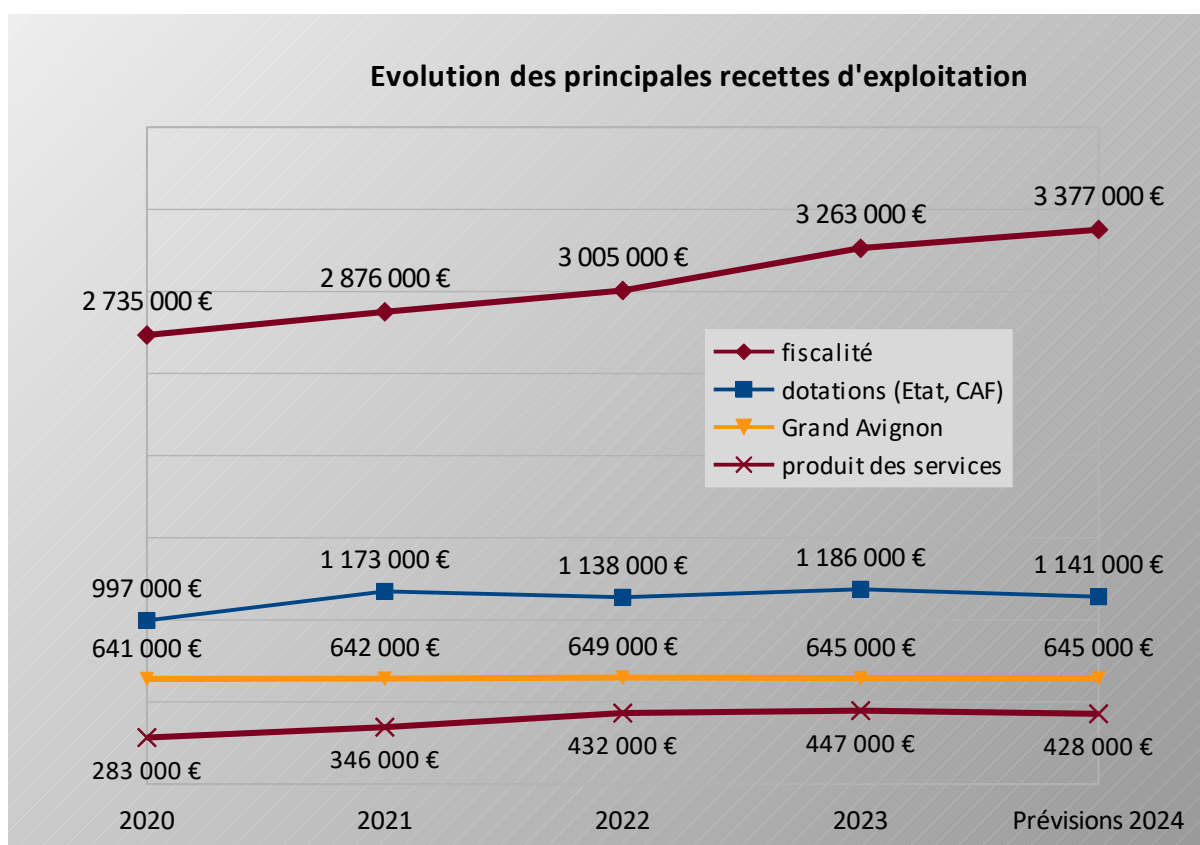
Enfin les produits des services du centre de loisirs et du périscolaire (garderie , temps d'accueil de la restauration scolaire) ont augmenté.

Projection 2024 : - 0,2 %

Nous prévoyons les recettes avec prudence.

Les recettes liées aux taxes foncières vont progresser en raison de la revalorisation des bases fiscales.

Le produit prévisionnel des droits de mutation sera réduit d'environ 15%.



Le produit des services et du domaine correspond essentiellement aux recettes de la restauration scolaire, de la garderie, des études surveillées, de l'accueil de loisirs, de la crèche,...

2.2. L'évolution des charges d'exploitation (2023 / 2022) : + 5,6 %

Cette évolution est liée notamment à l'inflation, aux revalorisations décidées par le gouvernement de la rémunération des agents publics.

Elle s'explique aussi par la volonté d'une part de renforcer certains services liés à la sécurité, à l'entretien des espaces publics et aux capacités d'accueils des enfants qui sont étendues pour répondre aux besoins des familles ; et d'autre part, de maintenir les autres services malgré l'évolution des coûts (affaires scolaires, soutien aux associations, manifestations festives et culturelles,...).

Evolution 2023/2022 :

Hausse des charges de personnel de + 5,9 % qui s'explique par :

- une hausse de la valeur du point de la fonction publique de + 1,5 % décidée par le gouvernement et en vigueur depuis le 1er juillet 2023 qui a un impact très important sur une année pleine dont 50 % sur 2023.
- le glissement vieillesse technicité (GVT) avec notamment les évolutions réglementaires d'avancement d'échelons.
- un renfort auprès des services techniques notamment pour l'entretien du cimetière avec désormais l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires.
- plusieurs remplacements liés à des arrêts de plus ou moins longue durée, et à des temps partiels thérapeutiques rémunérés à 100 %.
- le renfort du service de l'accueil de loisirs cet été et les mercredis lié à l'augmentation du nombre de places pour répondre aux besoins des familles.

Certaines dépenses supplémentaires sont à mettre en relation avec l'augmentation des recettes liées à la fréquentation des services et aux participations supplémentaires de la CAF.

Les charges à caractère général ont progressé de + 6,2 % en raison de l'inflation (4,8 %) et de la hausse :

- du budget consacré aux denrées alimentaires lié également à l'augmentation de la fréquentation,
- des frais d'entretien des espaces publics,
- des cotisations d'assurance,
- de la contribution obligatoire au SDIS.

Les perspectives d'évolution des charges d'exploitation pour 2024 : + 4,8 %

L'évolution des crédits ouverts pour les charges de personnel estimée à + 3,2 % est liée à :

- l'impact de la hausse du point d'indice effective depuis le 1er juillet 2023 sur une année pleine,
- les revalorisations indiciaires dont l'attribution décidée par le gouvernement de 5 points d'indice majoré supplémentaires pour tous les agents publics à compter du 1er janvier 2024,
- le glissement vieillesse technicité,
- un renfort auprès du service financier si possible à partir de septembre,
- des doublons pour assurer la transition liée à deux départs à la retraite,
- des marges au niveau des crédits ouverts pour faire face à des remplacements obligatoires notamment pour les services où un taux d'encadrement est exigé.

Les perspectives d'évolution des charges à caractère général par rapport à 2023 : + 4,9 %

- hausse des crédits ouverts pour les dépenses énergétiques estimée à + 14 %,
- augmentation du budget consacré aux maintenances dont l'informatique, les panneaux photovoltaïques, la vidéoprotection,...
- hausse des cotisations d'assurance,
- augmentation de la contribution au SDIS liée en partie au franchissement du seuil des 5 000 habitants.

Les perspectives pour les autres postes de dépense sur 2023 :

Les subventions

Le montant des subventions allouées aux associations et au C.C.A.S. devrait être relativement stable.

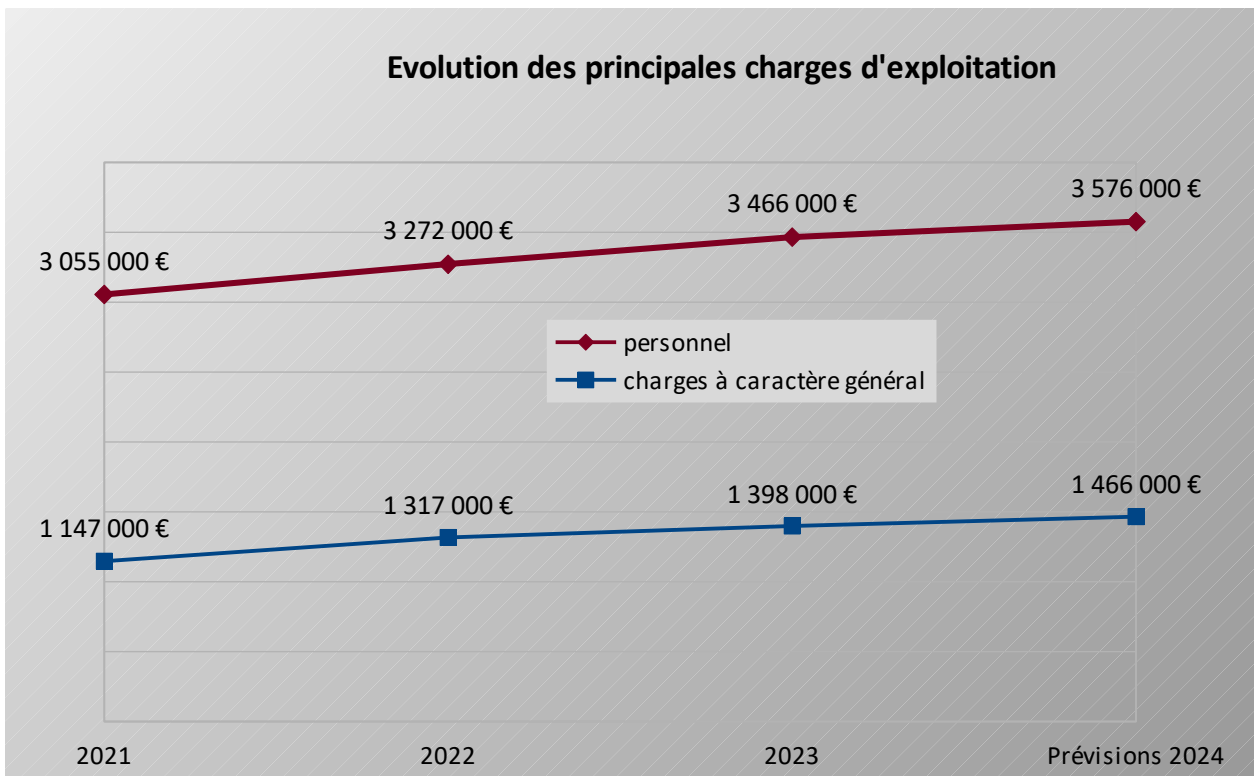
Le prélèvement pour manque de logements locatifs sociaux

Un arrêté préfectoral de carence a été pris à l'encontre de la commune en décembre 2023 en raison du bilan triennal 2020-2022 qui fait état d'une réalisation de 36 logements locatifs sociaux pour un objectif de 152 logements.

Le taux communal au 1^{er} janvier 2022 est de 13,15 % du nombre de résidences principales pour un objectif de 25 %.

Le montant du prélèvement SRU qui était de 54 000 € en 2023 est doublé (100 % de majoration) pendant 3 ans sur la période 2023-2025.

Le montant du prélèvement pour le manque de logements locatifs sociaux est donc estimé à 108 000 € pour 2024.

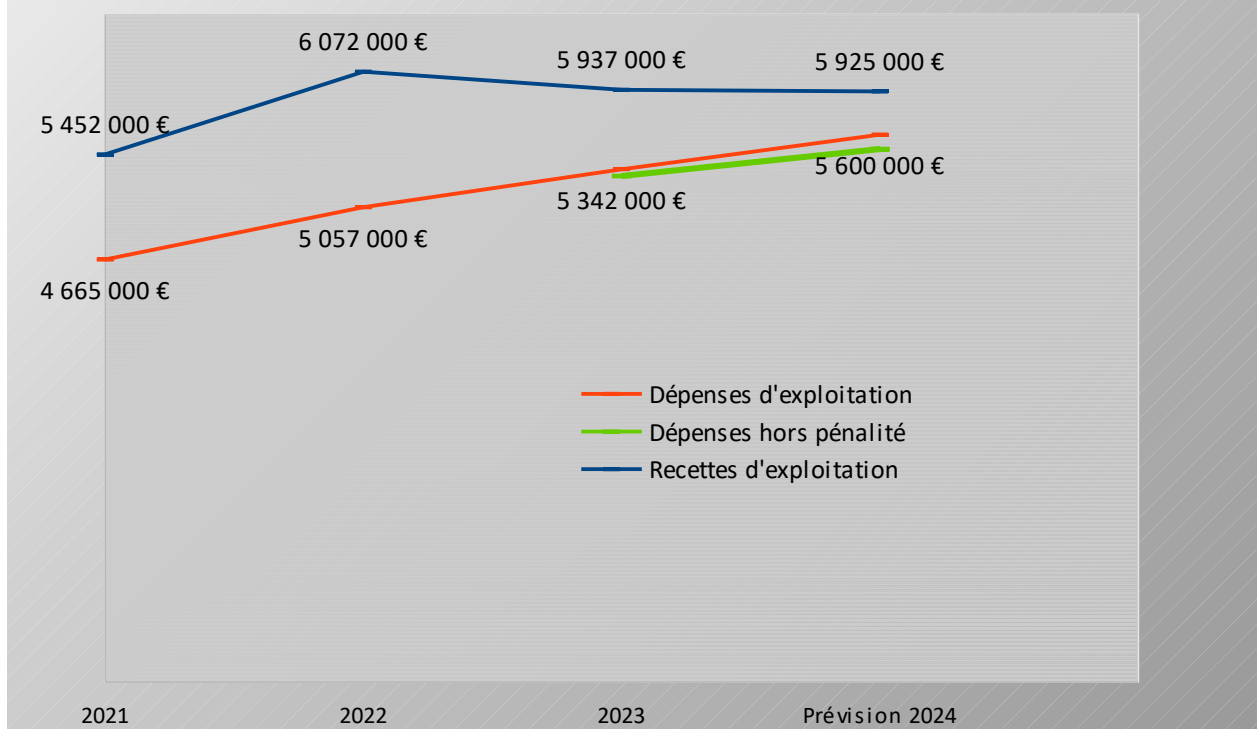


L'épargne de gestion représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses de gestion liées au fonctionnement des services.

ÉPARGNE DE GESTION
=
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
-
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors charge de la dette)

Cet indicateur mesure les marges de manœuvre dégagées par la collectivité sur la section de fonctionnement avant la prise en compte du remboursement de l'annuité de la dette (intérêts + capital).

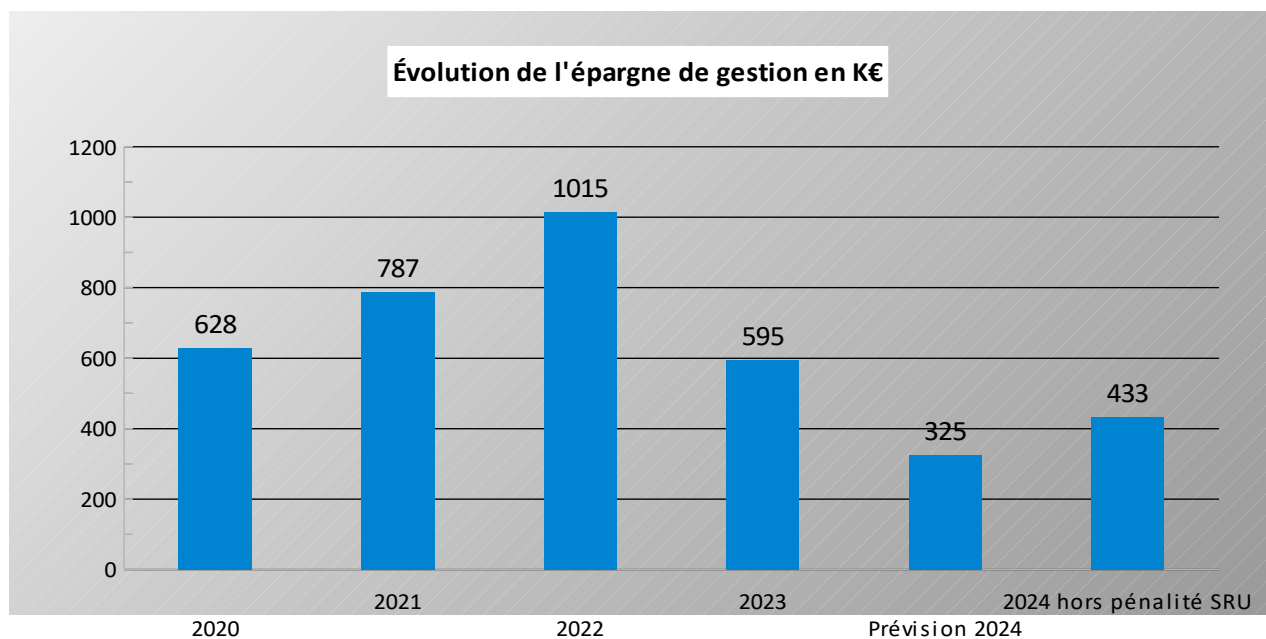
Progression des recettes et des dépenses de gestion



L'épargne de gestion pour 2023 s'établit à 595 000 €. Elle se situe à un niveau satisfaisant.

Rappel : concernant les prévisions 2024, compte tenu des informations à la date du débat d'orientations budgétaires, par prudence, **les recettes sont minorées et les dépenses majorées**. En général, les chiffres réalisés sont meilleurs comme vous pouvez le vérifier sur les anciens rapports d'orientations budgétaires.

Évolution de l'épargne de gestion en K€



Rappel : l'épargne de gestion 2022 est liée à un montant exceptionnellement élevé du produit des droits de mutation.

L'objectif est d'atteindre une épargne de gestion suffisante pour maintenir le niveau des investissements.

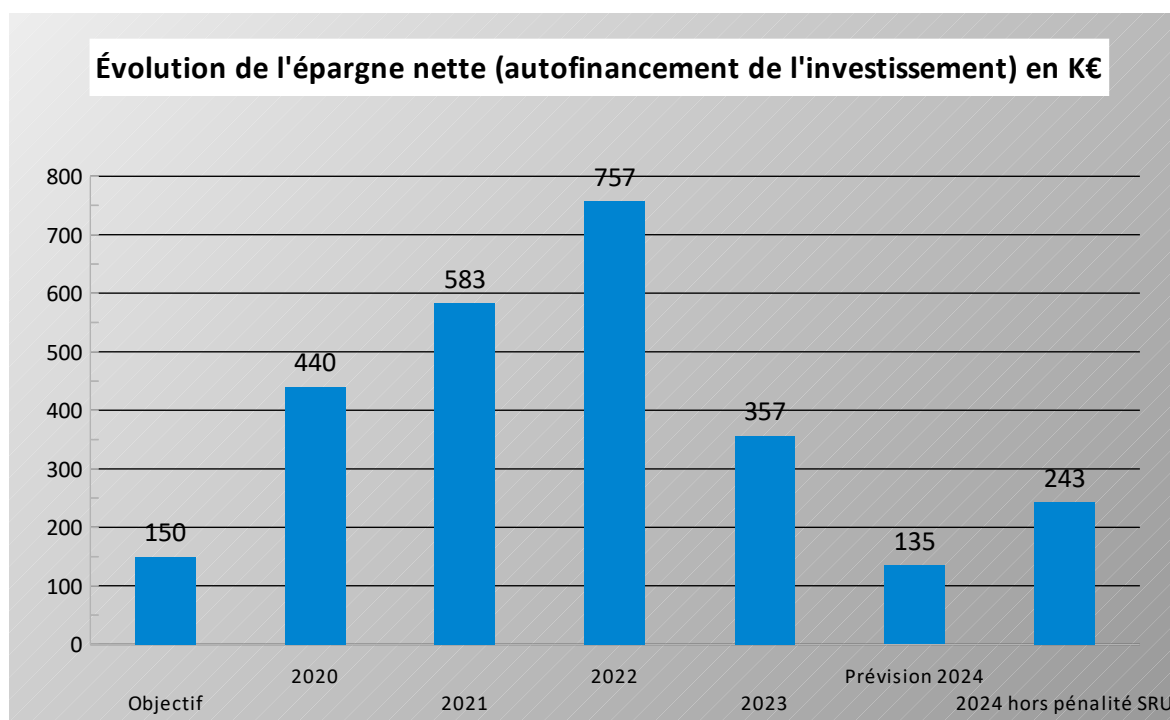
2. L'ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette (ou marge d'autofinancement courant) est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité des emprunts.

$$\begin{array}{c} \text{ÉPARGNE NETTE} \\ = \\ \text{ÉPARGNE DE GESTION} \\ - \\ \text{ANNUITÉ DES EMPRUNTS (INTÉRÊTS + CAPITAL)} \end{array}$$

Cet indicateur, qui mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Cette épargne nette permet d'autofinancer une bonne part des investissements et de réduire le recours à l'emprunt.



3. L'ÉVOLUTION DE LA DETTE AU REGARD DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE

La politique d'investissement

	2023	Reports sur 2024	Ouverture de crédits nouveaux 2024 (prévision à confirmer)
Dépenses d'équipement	1 297 218 €	287 850 €	1 000 000 €

Pour 2023, il convient de rajouter au montant ci-dessus l'acquisition d'un bien immobilier en rente viagère pour un montant de 98 529 €.

		Total réalisé (1) + (2)	Engagé (en cours) (1)	Liquidé (payé) (2)
Sécurité - aménagement urbains et espaces verts	Travaux de voirie : route du Puy, route de Gadagne, chemin noir, interventions dans différents quartiers...	505 047 €	42 958 €	462 089 €
	Aménagements et mobilier urbain (bancs, barrières, potelets, cache conteneurs)	9 885 €		9 885 €
	Police municipale : aménagement du nouveau poste dans un bâtiment communal.	127 045 €	87 085 €	39 960 €
	Urbanisme : modification n°2 du PLU	14 148 €	14 148 €	
	Espaces verts : acquisition de parcelles et aménagements paysagers réalisés par l'entreprise	71 801 €	54 099 €	17 702 €
Affaires scolaires	Travaux et équipement pour les écoles et la cuisine, avec notamment l'isolation de classes, la modernisation de l'éclairage, une chambre froide pour la cantine, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture...	175 944 €		175 944 €
Logements	Acquisition d'un bien immobilier en rente viagère	115 755 €		115 755 €
	Acquisition d'un terrain pour un projet de logements	111 958 €		111 958 €
	Subventions pour logements locatifs sociaux (déductibles de la pénalité)	81 405 €		81 405 €

	Travaux logements communaux	23 797 €	3 647 €	20 150 €
Entretien du patrimoine bâti	Travaux et mises aux normes des autres bâtiments et équipements communaux	35 376 €	6 009 €	29 367 €
	Diagnostics énergétiques des bâtiments communaux	24 576 €		24 576 €
	Crèche : modernisation de l'ascenseur et rénovation de la cuisine...	37 696 €		37 696 €
	Aménagement et équipement de l'hôtel de ville (renouvellement serveurs, licences et matériel informatique, standard téléphonique), petit mobilier...	50 520 €	35 203 €	15 317 €
	Travaux église dont réparation et restauration des 2 cloches	22 824 €	19 404 €	3 420 €
Cimetière	Extension du cimetière	128 474 €		128 474 €
Culture	Bibliothèque	26 350 €		26 350 €
Sport	Stades, boulodrome, tennis... : ensembles modulaires, divers travaux,...	74 136 €	18 499 €	55 637 €
Bâtiments associatifs et culturel (Pastourelle, Oustau)	Mises aux normes et réparations.	46 860 €	6 798 €	40 062 €
	TOTAL	1 683 597 €	287 850 €	1 395 747 €

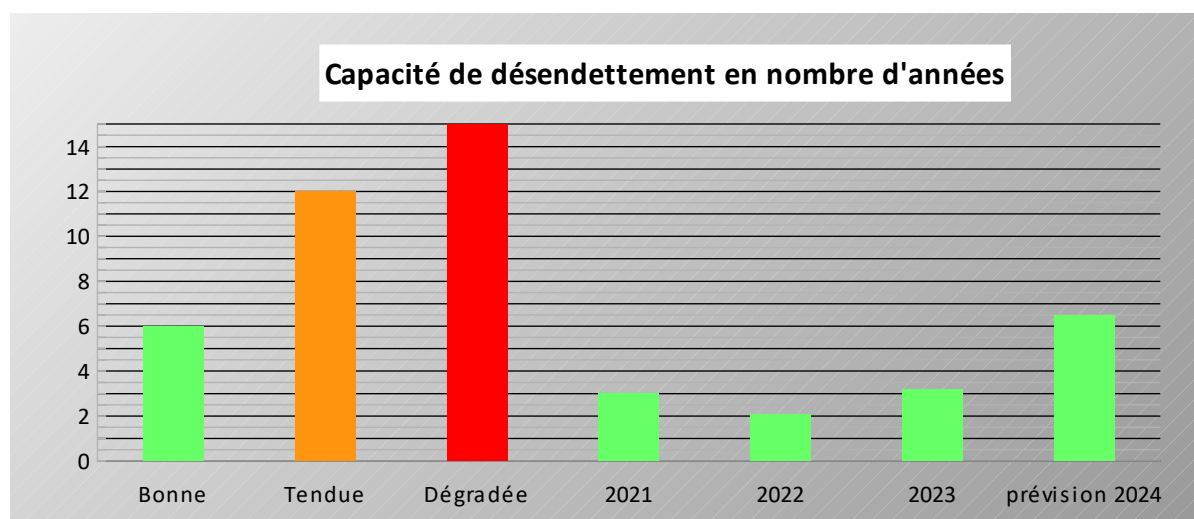
L'évolution de l'encours de la dette

LA CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

Il s'agit de la capacité théorique de la commune à rembourser l'encours global de la dette en y affectant chaque année la totalité de son épargne brute (épargne de gestion – intérêts de la dette). Elle est exprimée en nombre d'années.

- 3-6 ans Zone Verte Bonne situation financière
- 7-12 ans Zone Orange Situation financière tendue
- > 12 ans Zone Rouge Situation financière dégradée

(en nb d'années)	2021	2022	2023	Prévision 2024
Capacité de désendettement	3	2,1	3,2	6,5
Rappel: prévisions au moment des rapports d'orientations budgétaires	4,9	6,2	7,8	



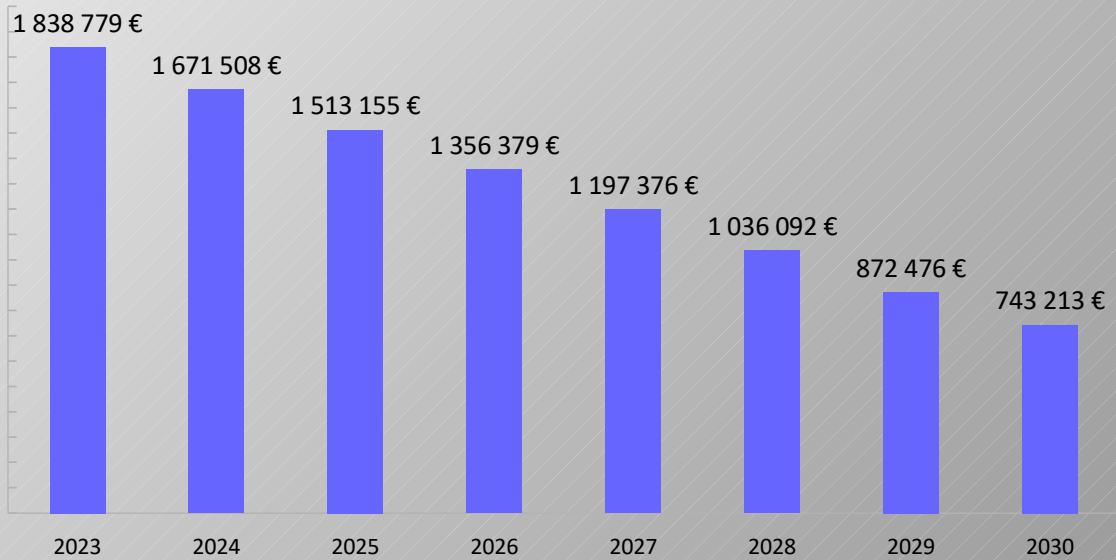
Compte tenu de l'ensemble des ratios financiers au 31 décembre 2023, la situation financière de la commune est saine.

La liste des prêts :

Etablissement de crédit	Programme d'investissement	Montant initial du prêt	Taux	Durée résiduelle	Année d'extinction	Capital restant dû au 31/12/2023
Dexia crédit local	2004	240 000 €	Fixe : 1,99%	1 an	2024	18 563,96 €
Caisse d'épargne	2009	520 000 €	Variable	6 ans	2029	195 479,02 €
Crédit agricole Alpes Provence	2011 dont acquisitions foncières	387 321 €	Fixe : 0,78%	9 ans	2032	302 186,54 €
Crédit agricole Alpes Provence	2012 dont hôtel de ville	389 544 €	Fixe : 0,82%	10 ans	2033	311 516,49 €
Caisse des Dépôts et Consignations	2017 Pastourelle	150 000 €	Taux zéro	13 ans	2036	105 000,00 €
Crédit agricole Alpes Provence	Programme d'investissement 2018	300 000 €	Fixe : 1,62%	15 ans	2038	233 834,88 €
Caisse française de financement local	Programme d'investissement 2021 et immeuble Caisse d'épargne	750 000 €	Fixe : 0,9%	18 ans	2041	672 198,86 €
Total						1 838 779,75 €

Annuité totale prévisionnelle 2024 (capital + intérêts) : 184 739,85 €.

Encours de la dette au 31 décembre



Annuité de la dette



Dans l'hypothèse de la souscription d'un prêt de 300 000 € en 2024 sur 20 ans, l'annuité serait augmentée de 22 000 €.

3. Les propositions dans le cadre du débat d'orientation budgétaire

1. Les orientations pour 2024

Les compétences obligatoires fixées par la loi sont les axes d'intervention prioritaires.

Les contraintes financières liées notamment à la réforme fiscale, aux mesures gouvernementales de revalorisation des rémunérations des agents de la fonction publique, à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie vont encore peser sur l'équilibre financier de la collectivité.

Dans ce contexte, afin d'assurer la continuité des services proposés aux habitants et de maintenir le niveau des investissements, **il conviendra de maîtriser l'évolution de l'épargne de gestion avec des taux d'imposition des taxes foncières qui resteront inchangés sur 2024.**

Pour ce faire, plusieurs pistes sont en cours de réflexion dans le cadre de la préparation du budget primitif 2024 :

- Prioriser les investissements permettant d'une part de réduire les frais de fonctionnement : isolation des bâtiments, modernisation de l'éclairage, aménagements paysagers avec moins d'entretien... et, d'autre part, de générer de nouvelles recettes (loyers),...
- Réaliser des travaux par l'intermédiaire du Grand Avignon et des différents syndicats (Rhône Ventoux, syndicat d'énergie...).
- Un travail important sera poursuivi pour obtenir des subventions.

2. La prospective budgétaire pour les investissements

La commune prévoit d'ouvrir entre 1 000 000 € et 1 300 000 € de crédits nouveaux en 2024 avec 287 850 € de reports de 2023.

Les reports de 2023 avec notamment :

La sécurité avec l'aménagement du poste de police dans des locaux communaux.

L'environnement et le cadre de vie avec des plantations d'arbres.

Les principaux investissements prévus pour 2024-2025 :

➔ Sécurité

- installer des caméras de vidéoprotection supplémentaires (48 000 € HT).

➔ Logements

- rénover 4 logements communaux acquis récemment qui seront conventionnés comme logements locatifs sociaux (530 000 € HT) et qui produiront des recettes,
- favoriser la production de logements locatifs sociaux en versant des subventions d'équipement déductibles du prélèvement SRU (2 ans plus tard) en fonction des opérations.
- étudier le projet de lotissement communal.

➔ Les aménagements de voirie et la sécurisation des déplacements doux (piétons, vélos)

- chemin du Sablas (119 000 € HT) et chemin du Lion d'or (projet 2025, estimation en cours).
- ➔ La rénovation énergétique des bâtiments scolaires : maîtrise d'oeuvre préalable pour monter les dossiers de demande de subvention.

➔ Le développement des énergies renouvelables

Installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de la crèche et de l'Oustau (78 000 € HT) pour autoconsommer l'énergie produite (crèche, Oustau, futur poste de police).

- ➔ La mise aux normes des installations sportives avec la création de sanitaires accessibles au complexe sportif René Laffont.
- ➔ Un autre projet de plantations d'arbres et d'arbustes pour améliorer le cadre de vie et lutter contre les îlots de chaleur.

Les principales recettes d'investissement estimées pour 2024

- autofinancement (épargne nette) : environ 130 000 €,
- fonds de compensation de la TVA 2022 (FCTVA : 16,404 %) : environ 210 000 €,
- subventions : 550 000 €,
- produit de la taxe d'aménagement : 80 000 €.
- variation du fonds de roulement : 50 000 €.
- un recours à l'emprunt autour de 300 000 € est prévu sur 2024 en fonction des projets qui seront arrêtés.